

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

**SAISON 2022-2023**

**PV N° 580**

**DU 10 NOVEMBRE 2022**



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



## Cette Semaine :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION APPEL .....</b>	<b>6</b>
<b>COMMISSION ARBITRES .....</b>	<b>9</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>	<b>12</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION FEMININES.....</b>	<b>16</b>
<b>COMMISSION F.M.I .....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>20</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>22</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE .....</b>	<b>26</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....</b>	<b>28</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>30</b>
<b>COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE DU 8 NOVEMBRE 2022.....</b>	<b>34</b>
<b>COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE DU 2 NOVEMBRE 2022.....</b>	<b>36</b>

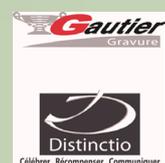
# Table Des Matieres

## Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :  
Moi J'adhère*



## Nos Partenaires



*Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## SECRETARIAT ADMINISTRATIF

**Mardi 8 novembre 2022**  
**Procès-Verbal N° 580**

### ***Nous recrutons !***

**Le District de l'Isère de Football recrute un(une) Educateur(trice) Sportif(tive) en Contrat à Durée indéterminée.**

**Diplôme requis : B.E.F.**

**Date de prise de poste : Janvier 2023**

**Lieu de prise de poste :** siège du District de l'Isère 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE.

**Zone de travail :** territoire du District de l'Isère de Football.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Président, H. GIROUD-GARAMPON au 06 15 31 29 38.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer avant le 30 novembre 2022 par mail au District de l'Isère de football ([district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)) à l'attention du Président.

Les entretiens de sélection se dérouleront courant décembre à Sassenage.

## **ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT**

### **Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le samedi 19 novembre 2022 au TSF Voiron.

A ce titre, vous trouverez, en page d'accueil sur notre site tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
- une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence\**),
- le PV Spécial AG (Bilan Financier – Voeux ...)

## **INDEMNITES ARBITRAGE HORS PEREQUATION**

**Nous rappelons à tous les clubs que suite à la décision du Comité de Direction du 13 octobre 2022, les arbitres qui ne sont pas indemnisés sur place le jour du match (sur les catégories hors péréquation), entrainera une amende de 15 €.**

**Décision applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2022.**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## TRESORERIE DISTRICT

### FORFAIT GENERAL SENIORS

**Amende 90 €**

**Du 3 novembre 2022**

POISAT	D3
MISTRAL 2	FUTD2

### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 5 et 6 novembre 2022**

CRUAS 4	U20D2
CROLLES	FEMA11 D2
SUD ISERE 2	U17D3
MOIRANS 2	U17D3
CHARVIEU	U17D3
MOIRANS 2	U15D3
USC AIGUEBELLE	U15FA8
BOURGOIN FC 2	U15FA8

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

**Amende 32 €**

**Du 5 novembre 2022**

VERSOUD	CHU13FEST
DOLOMIEU 3	CHU13FEST
COTE ST ANDRE 3	CHU13FEST
FF ECHIROLLES	CHU13FEST
FROGES	CHU13FEST

### FMI NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 5 novembre 2022**

*Voir PV 580 de la Commission FMI*

### FM NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 27 octobre 2022**

VER SAU 3	SENA8ENTD2
ASPTT 1	SENA8ENTD2

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

### Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

**b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **7 novembre 2022**

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS

560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

615032 METROPOLITAINS FC

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX (sous réserve de l'acceptation de l'échéancier)



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

**Les clubs ci-dessous seront suspendu en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 14 novembre 2022**

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS

560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

615032 METROPOLITAINS FC

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX (sous réserve de l'acceptation de l'échéancier)

### RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:ebelot@isere.fff.fr">ebelot@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>

## COMMISSION APPEL

**Mardi 8 novembre 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N°580

**Président** : MONTMAYEUR Marc

**Présent(e)s** : MONTMAYEUR Marc, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, FERNANDES Carlos, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent.

**Excusé(e)s** : TRUWANT Thierry, RACLET Chrystelle, PION Christophe, REMLI Amar, BONNARD Christophe.

#### **NOTE AUX CLUBS**

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif** (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : [appel@isere.fff.fr](mailto:appel@isere.fff.fr)

#### **RAPPEL À TOUS LES CLUBS**

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

### **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

### **COURRIER DES CLUBS OU AUTRES**

**ST QUENTIN FALLAVIER** : Appel réglementaire.

**USVO** : Appel réglementaire

**USVO** : lu et noté



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## APPELS REGLEMENTAIRES

**Dossier 22-23-009R** : U20, D2, poule B, match ST QUENTIN FALLAVIER / UNION NORD ISERE du 15 octobre 2022

Appel du club de **ST QUENTIN FALLAVIER** en date du mercredi 2 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 25 octobre 2022, parues au PV n° 578, du jeudi 27 octobre 2022

Appel portant sur : « Nous acceptons la perte du match et l'amende, mais nous faisons appel sur le point de pénalité, qui est selon nous, injustifiable. »

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 15 novembre 2022 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

**Dossier 22-23-010R** : U13, niveau 1, poule B, classement club U.S.V.O

Appel du club de l'**U.S.V.O** en date du vendredi 4 novembre 2022 contestant les décisions prises par le comité directeur du D.I.F, lors de sa réunion par voie électronique du mardi 25 octobre 2022, parues au PV n° 579, du jeudi 3 novembre 2022

Appel portant sur : « Non intégration de son équipe au championnat U13 critérium à l'issue de la première phase, et, de son classement de son équipe U13 niveau 1 »

**Appel irrecevable : La commission départementale d'appel du D.I.F est incompétente à juger une décision du comité directeur du D.I.F. L'appel doit être effectué auprès de la commission d'appel supérieure de ligue LAURAFoot dans les conditions et délais réglementaires.**

**Dossier 22-23-004R** : club de CORBELIN, statuts de l'arbitrage.

Appel du club de **CORBELIN** en date du jeudi 6 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des statuts de l'arbitrage, lors de sa réunion du vendredi 30 septembre 2022, parues au PV n° 575, du jeudi 6 octobre 2022.

Appel portant sur : « La date de prise d'effet de la modification de la réglementation concernant le texte fédéral sur le statut de l'arbitrage n'est pas la bonne ».

Appel recevable.

L'audition aura lieu le mardi 29 novembre 2022 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Le président de séance  
Marc MONTMAYEUR

Le secrétaire de séance  
Aline BLANC



*Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION ARBITRES

**MARDI 8 NOVEMBRE 2022 à 18h30**

### Procès-Verbal N°580

**Président** SABATINO Joseph

**Présents** : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic , VAGNEUX Luc , FER-  
NANDES Carlos

**Excusé** : LALO Aboubakar

#### **STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES**

**Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.**  
Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.  
Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

#### **PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC**

**Une convocation par mail leur sera adressé. Et si toutefois, vous êtes concerné et que vous n'avez pas reçu  
de mail, merci de le signaler au Président de la CDA**

#### **CAP LIGUE**

**Date de la Formation 14 janvier 2023 ( à Tola-Vologe – LAURAFoot)**

##### **Candidature Cap-Ligue :**

- **SENIORS** : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES** : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ et Richard PION.

#### **CANDIDATURES ARBITRES ASSISTANT :**

PEREZ Thomas, GUIRADO-PATRICO Nathan, CHESSE Audry, BOUKHALFA Abdallah, TOUIOUAR Abdoullah, KOCH  
Johanna, MARTINEZ Pierre, YAHIA Abdelkader, SAIDIA Nizar

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

La CDA souhaite la bienvenue aux arbitres de ligue suivants pour leur aide pour la formation et observations dans notre district. Merci à eux pour leur implication :  
DECOSTER Alexandre – REAL Fabien

## DATES FIA .

- 19/26/11 et 03/12/2022 . FMI et Formation Administrative le 10/12/2022  
LIEU : DISTRICT ISERE SASSENAGE
- 14, 21, 28 /01/2023 . FMI et Formation Administrative le 04/02/202  
LIEU : A DEFINIR

## OBSERVATIONS (RAPPEL )

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

## TUTORATS

Suite à la dernière FIA il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour le démarrage de l'arbitrage . Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA Obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement .

GUILLOT Farah : Transmis au responsable

## RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

## DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSIS-TANTS U20 District	07 85 98 74 44	<a href="mailto:designation.isere@gmail.com">designation.isere@gmail.com</a>
YUKSEL Ferdinand	<b>MASCULINS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• D3-D4- D5 –</li><li>• U18 R1AA,</li><li>• U18 R2–</li><li>• U16 R2,</li><li>• U15 R1,</li><li>• U15 R2,</li><li>• U14 R1,</li><li>• U14 R2</li></ul> <b>FEMININES</b> Seniors <ul style="list-style-type: none"><li>• R1F, R2F,</li><li>• U18 R1F, R2F,</li><li>• U18 F à 11 interdistricts,</li><li>• U19F National AA</li></ul>	06 17 14 62 03	<a href="mailto:yuksel.ferdinand@gmail.com">yuksel.ferdinand@gmail.com</a>



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	<a href="mailto:designateursjeunesarbitres38@hotmail.com">designateursjeunesarbitres38@hotmail.com</a>
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	<a href="mailto:designation38.u15@gmail.com">designation38.u15@gmail.com</a>
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	<a href="mailto:Mustaky38@yahoo.fr">Mustaky38@yahoo.fr</a>

### DESIGNATIONS :

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents, vous devez mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant** ;

Merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

### COURRIERS CLUBS

BATIE DIVISIN : Lu et noté

GF NIVOLAS / Tour St Clair : Lu et noté

**Demandes d'Arbitres :**

**D2 Féminines ; FCPV / LA MURETTE**

**D5 : AJAT VILLENEUVE GRENOBLE / GRENOBLE DAUPHINE**

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

### COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

SHAPMANN Jean-Charles : Lu et noté

CASSAR Jim : Lu et noté , Bon rétablissement.



### ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION DELEGATIONS

**Mardi 8 Novembre 2022 à 18h**

### Procès-Verbal N°580

**Président** : CICERON Fabien

**Présents** : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,

.....  
**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

### **INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.



**DÉSIGNATIONS :**

<b>WEEK END DU 12 ET 13 NOVEMBRE 2022</b>				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	CREMIEU	GP ARTAS	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	VOREPPE	DEUX ROCHERS	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	SEYSSINS 2	ST MARTIN D'HERES	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	MISTRAL	VILLENEUVE	SOUDANI HAMID	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	ST HILAIRE LA COTE	CHIRENS	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
COUPE U17 CREDIT AGRICOLE	BREZINS	ISLE D'ABEAU	BEJUIT ANDRE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D2 POULE B	VOREPPE	ECBF	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	SUD ISERE	SEYSSINS 2	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	PT DE CLAIX	BEAUCROISSANT	ZINE AHMED HEZAM	FRAIS AU CLUB BEAUCROISSANT
SENIORS D3 POULE B	ST ANTOINE	RIVES 2	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D5 POULE A	VILLENEUVE 2	ST GEORGES DE COMMIERS 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D5 POULE A	FC SUD ISERE 2	USVO 2	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU CLUB SUD ISERE

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

**Mardi 8 Novembre 2022 à 18h00**  
**Procès-Verbal N° 580**

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet ; M Montmayeur  
Excusés : J.P Bert ;  
Absents

### CONVOCATION

La commission Ethique et Prevention recevra le Mercredi 16 Novembre à 18h30, au stade de Rives.  
Monsieur le président du club de RIVES ainsi que Mr GONCALVES Jean Christophe éducateur des seniors évoluant en D3

### RECIDIVE CLUBS

#### Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS ; SEYSSINS

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
AJAT VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
EYBENS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
DEUX ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
CREMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023**



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT PAUL DE VARGES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S LA MURETTE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
ISLE D'ABEAU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
Olympique SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFoot ; FONTAINE ;  
PAYS D'ALLEVARD ;USVO

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023**

### BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 580 sur le site du District de l'Isère Football

#### **RAPPEL SUR LE BONUS MALUS**

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

### DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assurer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

## Listes reçues et validées

Artas ; Ascol ; Asieg ; Balmes.NI ; Batie.Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouchage Passins ; Bouvesse ; Cassolard ; Cessieu ; Chabons ; Charvieu ; Claix ; Corbelin ; Crémieu ; Crolles ; CVL ; Deux.Rochers ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Eyzin.St Sorlin ; Faramans ; Goncelin ; Jarrie.Champ ; La.Batie.Divisin ; La.Cote St.André ; La.Murette ; La.Sure ; LCA.Foot.38 ; Liers ; Manival ; Miribel ; Mos3r ; ND.de Mesage ; Oyeu ; Pays.Voironnais ; Poisat ; Pont.de Claix ; Rives ; Ro.Claix ; Ruy.Montceau ; St.Martin.d'Uriage ; Sassenage ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ; St Geiores en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la Cote ; St.Joseph.de.Rivière ; St.Lattier ; St.Marcellin ; St.Martin.d'Herès ; St.Paul.de.Varces ; St.Simeon de Bressieux ; Sud.Isère ; Tignieu ; Turcs.de.Grenoble ; Tullins ; Unifoot ; Vallée.de.la.Gresse ; Vallée.du.Guiers ; Varèze ; VerSau ; Velanne ; Vezeronce ; Villefontaine ; Vinay ; Vourey sport

## Listes reçues mais non validées

Chirens ; Lauzes ; Pierre Chatel ; Tunisiens SMH

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

## COMMISSION FEMININES

### Réunion du Mardi 8 Novembre 2022 Procès-verbal n° 580

**Président : Jacques Issartel**

**Présent :**

**Excusés : Gérard Bouat, Thierry Truwant**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Rappel comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre C.N.P**

**Catégorie Niveau et Poule**

**Merci**



**Courriers** : CROLLES, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, CESSIEU, GIERES, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VAREZE, CHAMBERY, VEZERONCE HUERT, ST QUENTIN FALLAVIER, GT A C N D , BARBERAZ, MOIRANS, F C 2A, EYBENS, NIVOLET, GT NIVOLAS T S C

## **RAPPEL UTILISATION TABLETTE FMI**

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

### **CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGAGEMENTS**

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEU, CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT, EYBENS

### **CHAMPIONNAT U 15 F**

MOIRANS, F C 2A, VEZERONCE HUERT, CROLLES, UGINE

Demande engagement d'une équipe, demande prise en compte pour la seconde phase

2° phase commencera le 27 Novembre

### **CHAMPIONNAT U 18 A 11**

La 2e phase débutera le 4 Décembre en matches Aller/Retour

La 1° phase et la 2° phase seront additionnées pour définir le classement final

### **CHAMPIONNAT U 18 A 8**

#### **POULE A**

J 1 : PAYS ALLEVARD - SUD ISERE se déroulera le 11 novembre à 14h30

Engagement : NIVOLET pour la 2ème phase

2° phase commencera le 27 Novembre

### **CHAMPIONNAT SENIORS A 11**

SENIORS D2

J4

CHAMBERY - LA SURE

Reporté : sans date

2° phase commencera le 20 Novembre

### **COUPE MONIQUE BERT À 11**

Tour de cadrage le 12 Mars

### **COUPE SENIORS F À 8**

Date des rencontres le Dimanche 13 novembre 2022

Match supplémentaire

CROLLES – VER SAU 2

ST SIMEON DE BRESSIEUX – ENT FORMAFoot reporté à une date ultérieure

CESSIEU : Nous comprenons votre souci, mais le club de Mistral ayant fait sa demande règlementairement dans la période verte, nous ne pouvons pas accéder à votre demande

### **COUPE U 15 F**

Date des rencontres le samedi 19 novembre 2022

Match supplémentaire

F C 2 A – MOIRANS 2

### **COUPE U 18 F À 8**

Date des rencontres le samedi 19 novembre 2022

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION F.M.I

**Mardi 8 Novembre 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N° 580

Président : M. Mallet  
Présents : JM Boulord ; M Montmayer

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matches du 30/11/2022)

**U15 D1**: Echirolles FC 2

**U20 D2**: Gaps 1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

#### PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

##### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION FUTSAL

**Mardi 08 NOVEMBRE 2022 à 18h00**

### Procès-Verbal N°580

Président : CARRETERO Christophe  
Présents : CARRETERO Christophe  
Excusés :  
Absents :

.....  
Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

#### **COURRIERS:**

FGL38 : Lu et noté.  
Nuxerete Fs 38 2 : Lu et noté.  
Arbre de Vie : Lu et noté.  
Mistral FC 2 : Lu et noté, Forfait général

#### **INFO:**

##### **COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET FÉMININES SÉNIORS :**

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.  
Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.  
Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seul 2 équipes par catégories seront engagées.  
N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER**

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu le 19 novembre 2022 au TSF Voiron.  
**Attention : L'émargement ne suffit plus pour ne pas être amendé. Il faut désormais prendre le boîtier électronique lors de l'émargement puis réaliser le premier vote de l'AG.**

#### **GYMNASES**

Assurez-vous que vos gymnases soient bien homologués par la Commission des Terrains pour la saison 2022/23.  
Si ce n'est pas le cas ou que vous n'êtes pas sûr, merci de prendre contact avec votre mairie et avec Guy CHASSI-GNEU (Président de la Commission au 04.76.26.82.95 ou [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)).



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

### CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023:

#### **D1 : 1° journée :** S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté  
Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Reporté.

Futsal Pont de Claix 2 / Exempt.  
Exempt / Union Futsal Martinérois.

#### **D1 : 2° journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté  
Arbre de Vie / Espoir Futsal 38 : le vendredi 25/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

#### **D1 : 4° journée :** S48 (29/11 au 04/12/22)

Futsal des Géants 2 / Arbre de Vie : le mercredi 30/11/22 à 20h00 (gymnase des saules, Grenoble).

Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Voreppe 1 : le vendredi 02/12/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / Nuxerete Fs 38 2 : A définir.

Futsal Picasso / Pays voironnais Futsal : le vendredi 02/12/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

#### **D2 : 2° journée :** S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

#### **D2 : 4° journée :** S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 :

#### **D1 : 3° journée :** S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsal des Géants 2 : le samedi 12/11/22 à 15h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Futsal Voreppe 1 / Pays voironnais Futsal : le dimanche 13/11/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe)

Arbre de Vie / Futsal Picasso : le vendredi 11/11/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Nuxerete Fs 38 2 / Mistral Grenoble FC 1 : le jeudi 10/11/22 à 20h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

#### **Coupe Départementale Futsal:**

A ce jour, 3 clubs engagés. IMPOSSIBLE de faire cette compétition si moins de 8 clubs sont inscrits.

Validez vos engagements sur FOOTCLUB pour ceux qui ne l'ont pas encore fait afin de pouvoir réaliser le tirage.

#### **D2 : 3° journée :** S45 (08/11 au 13/11/22)

Futsal Grand Lemps 38 / Futsal Voreppe 2 : Le samedi 12/11/22 à 19h30 (Salle polyvalente La Grange, route des plaines, Le Grand Lemps).

#### **Coupe Nationale Futsal:**

Qualifiés pour le 4° tour :

Futsal Pont de Claix (R2)

### **Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat:**

#### **Horaires des rencontres:**

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

#### **Créneaux horaires:**

Du mardi au jeudi: début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi: au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche: au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

#### **Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Mardi 8 NOVEMBRE à 15 h 00**  
**Procès-Verbal n° 580**

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Aline BLANC, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

**Excusés** : Gérard ROBIN, Lucien BONO

### U17 - RAPPEL CHAMPIONNAT ET COUPE

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué. Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors ou U20).

### COURRIER

**ECHIROLLES** : La C.R. vous demande des explications quant à l'absence de la feuille de match (F.M.I. ou feuille papier) lors de la rencontre : U15 – D1 - POULE B : ECHIROLLES 2 / REVENTIN – MATCH du 5/11/2022.

Réponse impérative pour le lundi 14 novembre 2022. Une décision sera prise lors de la réunion du mardi 15 novembre.

### ENTENTES VALIDEES CE MARDI 8 NOVEMBRE

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U15.10	CANTON de VINAY	VERSAU		CANTON de VINAY
U18F.2	A.S. GRESIVAUDAN	F.C. PETITES ROCHES		A.S. GRESIVAUDAN
U13.5	ST QUENTIN FALLAVIER 2	VILLEFONTAINE 2		ST QUENTIN FALLAVIER 2
U13.6	ST QUENTIN FALLAVIER 3	VILLEFONTAINE 3		ST QUENTIN FALLAVIER 3
U13.7	ST QUENTIN FALLAVIER 4	VILLEFONTAINE 4		ST QUENTIN FALLAVIER 4

### EDUCATEURS D1- POULE B

**RUY-MONTCEAU** : l'éducateur C.F.F.3 en charge des seniors 1 est M. Jean Christophe JOLY, licence n°2529413105.

**ST CASSIEN** : M. Guillaume LECOQ, titulaire du BEF, licence n° 2568626898 est le nouvel éducateur du club à compter du 07/11/2022.



## RESERVES D'AVANT-MATCH

### N°17 : VALLEE de l'HIEN / CORBELIN : U20 – COUPE DE L'ISERE Noël PILOT - MATCH DU 29/10/2022.

Le club de CORBELIN a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) LANTUEJOL NATHAN licence n° 2546018335 Capitaine du club U.S. CORBELIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs KYLIANN SAUVAN, CLEMENT BARBIER, RUORY HIRST, du club F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs KYLIANN SAUVAN, CLEMENT BARBIER, RUORY HIRST est/sont interdit/interdits de surclassement».

Le club de CORBELIN a confirmé sa réserve par courriel le 31/10/2022

### DECISION

Considérant ce qui suit :

- Art 66 des Règlements Généraux de la F.F.F. : catégories d'âge : - **Senior et Senior F** : nés entre 1988 et 2003, les joueurs et joueuses nés en 2003 étant de catégorie U20 ou U20 F ;
- Art 73-2-a des Règlements Généraux de la F.F.F. : « *Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale*».
- Le site du District de l'Isère de Football, onglet règlement : Tableau pour les compétitions du District Isère de Football 2022-2023
- R.G. CHAMPIONNAT JEUNES du District Isère de Football : TITRE 2 - Championnats U20 - Article 9 - .... Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer les U20, U19, U18, U17 (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie).
- La F.M.I. de la rencontre :

Sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :

- Kyliann SAUVAN , licence n°2546432266
- Clément BARBIER, licence n°2546395252
- Ruory HIRST, licence n°2546456645
- 
- La vérification auprès du fichier de la LAuRAFOOT, il s'avère que les joueurs du club de VALLEE de l'HIEN 38 :
  - Kyliann SAUVAN , licence n°2546432266
  - Clément BARBIER, licence n°2546395252
  - Ruory HIRST, licence n°2546456645

Joueurs licenciés U17, ne possédant pas le cachet «surclassement» pour évoluer en catégorie U20.

**Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de VALLEE de l'HIEN pour en reporter le bénéfice au club de CORBELIN.**

**U.S. CORBELIN qualifié pour le tour suivant.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### N°18 : DEUX ROCHERS / SUD ISERE : SENIORS – CHALLENGE Lucien GROS BALTHAZARD - MATCH DU 30/10/2022.

Le club de DEUX ROCHERS a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) CURTO ANTHONY licence n° 2544121804 Capitaine du club 2 ROCHERS FOOTBALL CLUB formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. SUD ISERE, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. SUD ISERE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain».

Le club de DEUX ROCHERS a confirmé sa réserve par courriel le mercredi 2 novembre.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de DEUX ROCHERS, pour la dire recevable. (Joueurs brulés).

### 2<sup>ème</sup> partie :

Considérant ce qui suit :

#### • **Art.186-1 des R.G. de la F.F.F. : Confirmation des réserves**

«Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match»

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de SUD ISERE,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre BALMES N.I. a eu lieu le 23/10 /2022.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

**Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### N°19 : LA COTE ST ANDRE / VAREZE : U17 – D2 – POULE D - MATCH DU 15/10/2022.

Le club de LA COTE ST ANDRE a écrit sur la F.M.I : « *Je soussigné(e) CHASSAT JEAN DAVID licence n° 2520251343 Dirigeant responsable du club F.C. COTE SAINT ANDRE formule des réserves sur la qualification et/ ou la participation du joueur/des joueurs AURELIEN DIDELLE, ETHAN BANERAS, LOIC THELLIERE, THOMAS MICHEL, MOHAMED CHELIL, AXEL NIVON, ARTHUR SACCHI, ELVIS TOSSOU, VALENTIN JOLIVET, ADRIEN COCHE, DORIAN LAURENCIN, SOFIANE SOLTANI, ADONIS BOUAJILA, du club U.S. BEAUREPAIROISE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période*».

Le club de LA COTE ST ANDRE a confirmé sa réserve par courriel le **4/11/2022**

## DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA COTE ST ANDRE pour la dire irrecevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

#### • **Art.186-1 des R.G. de la F.F.F. : Confirmation des réserves**

«Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match».

- La confirmation de la réserve du match du 15/10/2022 est parvenue par mail au District Isère de Football le 4/11/2022.

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### N°20 : NIVOLAS C.S. / VALLEE du GUIERS : U17 – D2 – POULE C – PHASE 1 - MATCH du 5/11/2022

Le club de VALLEE du GUIERS a écrit sur la F.M.I : « *Je soussigné(e) NEMOS JEAN CHARLES licence n° 2548365458 Dirigeant responsable du club VALLEE DU GUIERS F.C. formule des réserves sur la qualification et/ ou la participation du joueur/des joueurs DIALLO MAMADOU, du club de C.S. NIVOLAS VERMELLE, pour le motif suivant : la licence du joueur/des joueurs DIALLO MAMADOU a été/ont été enregistrée(s) moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre*».

Le club de VALLEE du GUIERS a confirmé sa réserve par courriel le 8/11/2022



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

### DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE du GUIERS pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Considérant ce qui suit :

- La vérification auprès du fichier de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur *Mamadou DIALLO* est qualifié à la date de la rencontre :
  - Mamadou *DIALLO*, licence saisie le 01/09/2022, enregistrée le 01/09/2022, joueur qualifié le 06/09/2022

**Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée, et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 17 octobre 2022

#### Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

**b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

**Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 7 novembre 2022**

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS

560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

615032 METROPOLITAINS FC

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX (sous réserve de l'acceptation de l'échéancier)

**c)** Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

**Les clubs ci-dessous seront suspendu en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 14 novembre 2022**

533557 GRENOBLE DAUPHINE AS

560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

615032 METROPOLITAINS FC

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX (sous réserve de l'acceptation de l'échéancier).

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION SPORTIVE

**Mardi 8 novembre 2022 à 14h00**

### Procès-Verbal N°580

**Président** : Michel Vachetta  
**Présents** : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.  
**Excusé** : Gérard Bouat.

**La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.**

**Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.**

#### **INFORMATION**

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période **ROUGE**

Aucunes modifications ne sera effectuées par la commissions sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

#### **RAPPEL DES RÈGLEMENTS U15 & U17 COMPOSITIONS DES POULES D2 ET D3.**

##### **U15**

11-4 – D2 et D3:

Phase 1: La D2 est composée de 5 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

La D3 est composée par poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

**Phase 2:** La D2 est composée de 4 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 3 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1<sup>er</sup> de chaque poule de D3 phase 1, et complétées par les meilleurs 4<sup>ème</sup> des 5 poules de D2 phase 1 ou les meilleurs 2<sup>ème</sup> de chaque poule de D3, phase 1.



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1.

Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.

### U17

10-4 – D2 et D3:

Phase 1: la D2 est composé de 4 poules géographiques de 6 équipes en match aller.

la D3 de 6 à 8 poules géographiques de 5 à 6 équipes suivant le nombre d'équipes inscrites.

**Phase 2:** La D2 est composée de 3 poules de 8 équipes en match aller-retour avec les 4 premières équipes de chaque poule de D2 phase 1, les 1er de chaque poule de D3 phase 1 et le cas échéant des meilleurs 2<sup>ème</sup> de chaque poule de D3 phase 1.

La D3 s'organise avec des poules de 7 ou 8 équipes avec les équipes restantes.

A la fin de la saison, les équipes terminant à la première place de chaque poule D2 de phase 2 accèdent à la D1 ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> des 3 poules de D2, phase 2.

Les équipes terminant à la 1ère place des poules de D3 phase 2 accèdent en D2 phase 1 la saison suivante.

### U10 / U11

**Poule A :** Seyssinet 1 remplace Seyssinet 2

**Poule B :** St paul de Varcès remplace Seyssinet

**Poule C :** Mistral 2 est supprimé

**Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.**

**Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne :**

**Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.**

### U15 A 8

Bourg d'Oisans : Nous n'avons reçu aucun mail d' Echirrolles FF Déclarant Forfait.

St Georges de Commiers : Nous notons votre inscription pour la seconde phase.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

### U13

**Courrier du club de Crolles :** voir ci-dessous.

**Courrier du club de Lauzes :** Le club de Vallée du Guiers refusant le changement de poule, vous restez dans la poule qui est sur le site.

Suite à une erreur administrative divers changement de poule ont été effectués.

D4 poule D : supprimer SEYSSINET 5 intégrer CROLLES 3.

D3 poule B : supprimer CROLLES 3 intégrer FC2A 2.

D3 poule D : supprimer FC2A 2 intégrer SEYSSINET 5.

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

### U15

**Courrier clubs :**

**St Martin d'Hères :** nous notons l'inscription d'une équipe 4 pour la deuxième phase.

**Versoud :** nous notons l'inscription d'une équipe 2 pour la deuxième phase.

**MOS 3 Rivières :** nous notons l'inscription d'une équipe 4 pour la deuxième phase.

**Vinay :** nous notons l'inscription d'une équipe 2 pour la deuxième phase.

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## U17

Courrier : FC 2A lu et noté.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

## U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

## SENIORS

### VETERANS

Le tirage des coupes se fera mardi 15 Novembre 2022.

Responsable : Gilbert Réppelin.

Le président  
Michel VACHETTA

La secrétaire  
Annie BRAULT

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

### PLANNING WEEK-END

*Du vendredi 11 novembre 2022 au lundi 14 novembre 2022*

#### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 novembre 2022

Plateau U8-U9

GF38/AC SEYSSINET/FC ST MARTIN D'HÈRES/  
FC2A à 10h30

dimanche 13 novembre 2022

Match U16 R1

GF38/FC D'ANNECY 2 à 13h00

#### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D4

FC2A 2/ASJF DOMÛNE 2 à 14h30

#### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 12 novembre 2022

Match Cp de l'Isère P. Dubois U15

AJA VILLENEUVE/FC ST MARTIN D'URIAGE à 14h00

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/US REVENTINOISE à 14h30

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 12 novembre 2022

Plateau U11

US ABBAYE/C.A GONCELIN/FC VERSOUD à 10h30

Match U13 D4

US ABBAYE 2/USVO 5 à 13h30

Match U13 D2

US ABBAYE/FC MOIRANS 2 à 13h30

Match Cp de l'Isère P. Dubois U15

US ABBAYE/FC PAYS VOIRONNAIS à 16h00

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D5

US ABBAYE 2/FC QUATRE MONTAGNES à 12h00

Match Seniors D4

US ABBAYE/ TUNISIENS SMH 2 à 14h30

#### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 13 novembre 2022

Match Féminin R2

GF38 2FC HAUTE TARENTEISE à 15h00



## *Le Foot en Isère : Moi J'adhère*

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 12 novembre 2022

Plateau U6-U7

FC2A/OC EYBENS/AJA VILLENEUVE à 10h30

dimanche 13 novembre 2022

Match U14 R1

GF38/O. LYONNAIS à 12h00

### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D3

ASIEG 2/CLAIX FOOT à 12h00

Match Seniors D2

ASIEG/US REVENTINOISE 2 à 14h30

### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 12 novembre 2022

Plateau U10

GF38 2/GF38 1/USVO à 10h30

Match U18 R2

GF38/US LA MURETTE à 15h00

dimanche 13 novembre 2022

Match U15 R1

GF38/O. LYONNAIS à 12h00

Match U17 Nat.

GF38/ASPTT MARSEILLE à 15h00

### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 12 novembre 2022

Match Cp de l'Isère P. Dubois U15

GF38 3 Filles/FC MISTRAL à 14h00

### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

samedi 12 novembre 2022

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/USVO/AMC POISAT à 10h30

Plateau U10

FC MISTRAL/FC 2 ROCHERS/AJA VILLENEUVE à 13h00

Match Cp de l'Isère U17

FC MISTRAL/AJA VILLENEUVE à 15h00

Match Cp de l'Isère Féminines à 8

FC MISTRAL 2/AS CESSIEU à 20h00

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D5

ES MISTRAL/FC CHIRENS 2 à 14h30

### **STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 12 novembre 2022

Plateau U8-U9

USVO/FC MISTRAL/GF38/US PORTUGAL/FC 4

MONTAGNES à 10h30

Plateau U11

USVO/ES MANIVAL/GF38 2 à 12h30

Plateau U10

USVO 2/AS ND DE MÉSAGE/AS SUSVILLE

MATHEYSINE à 12h30

Match U13 D3

USVO 3/FC LA MURETTE 4 à 14h30

Match U13 D4

USVO 4/FC CROLLES 3 à 14h30

Match Challenge A. Dominguez U15

USVO 2/OC EYBENS 3 à 16h00

dimanche 13 novembre 2022

Match Seniors D2

USVO/US GIÈRES 2 à 14h30

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION TECHNIQUE

**mardi 8 novembre 2022**

### Procès-Verbal N°580

**Président** : Samuel BOURGEOIS

#### **RASSEMBLEMENT PPF U13**

La commission technique organise un Rassemblement départemental PPF U13 le :  
**MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 à SASSENAGE** (complexe sportif Vieux Melchior) de 14h à 16h.

Les joueurs n'ayant pas participé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour de détection U13 Garçons ne peuvent pas s'inscrire.

Les autres joueurs ont la possibilité de s'inscrire en candidat libre pour y participer.

**Modalités d'inscription  
et présentation Pôle Espoirs Garçons LAuRAFoot recrutement sur le site**

#### **RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT INTER-DISTRICTS U15F**

Suite à plusieurs journées de stage de perfectionnement et de matchs de préparation organisées par la Commission Technique du District, 14 joueuses (provenant de 9 clubs différents) ont représenté le District de l'Isère sur un rassemblement Inter-Districts les jeudi 27 et vendredi 28 octobre 2022 à Lyon.

Sur ces 2 journées, les filles ont effectué 6 matchs avec des résultats décevants par rapport au potentiel de nos joueuses mais les contenus des rencontres ont été trop irréguliers pour espérer mieux...

Les joueuses ont également pu mesurer l'importance d'un état d'esprit irréprochable (vie en collectivité sur et en dehors du terrain – respect- investissement de chacune des joueuses) lorsque l'on fait partie du Projet de Performance Fédérale sur des stages départementaux ou régionaux.

**Encadrement** : HUGONNARD-ROCHE Jérémy – CTD DAP (Responsable de la Sélection)  
BAULE Astrid – Membre de la Commission Technique Elargie



## LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

### Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF1 (discontinu)	17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN
CFF1 (discontinu)	9-10 et 16-17 mars 2023 (Lieu à déterminer)
CFF2	6-7 et 9-10 février 2023 ST QUENTIN FALLAVIER
CFF3	30-31 mars et 6-7 avril 2023 (Lieu à déterminer)
CFF4 Projet associatif	7-9 décembre 2022 SASSENAGE
CFF4 Projet sportif éducatif	19-20 janvier 2023 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023 DOMARIN
CERTIFICATION CFF3	1 <sup>er</sup> mars 2023 (Lieu à déterminer)
MODULE U7	4 mars 2023 (Lieu à déterminer)

## CERTIFICATION CFF4 DU 24 NOVEMBRE 2022 AU DISTRICT DE L'ISERE

### Inscrits :

MECCA GAETAN  
NAULEAU CEDRIC  
RAMOS PASCAL

ST MARTIN D'HERES  
FC LA COTE ST ANDRE  
ES MANIVAL

## FORMATION CFF1 DU 17-18 ET 24-25 NOVEMBRE 2022 CORBELIN

### Reste 4 places

ABBES KAIS  
ARMANET BENOIT  
BENBOUDINA  
BEN FREDJ SAMARA  
BERTINO MATHIS  
BLEUSE CARLA  
BOISSET NICOLAS  
BRIZARD LEANE  
DELHAUME Sylvain

SPORTING NORD ISERE  
UNIFOOT  
AC SEYSSINET  
FC ECHIROLLES  
US DOLOMIEU  
GUC  
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB  
ST SIMEON BRESSIEUX  
VOUREY SP.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

DE L'EPINE GAETAN  
DE OLIVEIRA CYRIL  
GARDAZ ADRIEN  
GIRERD CAMILLE  
GRANDPERRIN RODOLPHE  
HANNA Romaric  
HOURMAN SARAH  
JULLIA JIMMY  
LAKFIF SABIR  
MELO SEBASTIEN  
MONIER LUDOVIC  
MONTBEL QUENTIN  
NUNES CARLY  
PAOLI DAMIEN  
PEYRARD ANTOINE  
ROLLAND MAXIME  
TAWA LAMA MATHIAS

UNIFOOT  
MANIVAL  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
U.S. CORBELIN  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
O. NORD DAUPHINE  
GUC FOOTBALL FEMININ  
U. S. BEAUVOIR ROYAS  
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB  
ST SIMEON BRESSIEUX  
U.S. CORBELIN  
US DOLOMIEU  
FC ECHIROLLES  
LE BOURG D'OISANS  
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN  
LA MURETTE  
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB

## CERTIFICATION CFF2 DU 30 NOVEMBRE 2022 SEPTEME

Session close

### Liste des inscrits :

AIT IZEM FATIHA  
AUGIER ANTHONY  
CAILLAT GREGORY  
CAMARA SEKOU AHMED  
DESPLANCHES ENZO  
DOUHANE AMINE  
EXBRAYAT FREDERIC  
FABRIER FLORENT  
FELIX ALLAN  
GARCIA LEO  
GIRERD SEBASTIEN  
GUEDDAH BADIS  
HARKOU AMIR  
INGALA VINCENZO  
JANICHON VALENTIN  
KEITA ISSA  
MENDEZ MATTEO  
MONTAGNIER DAVID  
MONTTOYA GRIMA FREDERIC  
MOREL ARNAUD  
MOULIN-BARASSI THIBAUT

SAINT MARTIN D'HERES F. C.  
US DOLOMIEU  
ST SIMEON BRESSIEUX  
ES RACHAIS  
F.C. SEYSSINS  
USVO  
VALLIS AUREA FOOT  
F.C. D'ECHIROLLES  
FC BOURGOIN  
FC CHARVIEU CHAVAGNEUX  
VALLEE DU GUIERS F.C.  
F.C. SEYSSINS  
SAINT MARTIN D'HERES F. C.  
F.C. SEYSSINS  
MOS3R FOOTBALL CLUB  
F.C. D'ECHIROLLES  
MOS3R FOOTBALL CLUB  
MOS3R FOOTBALL CLUB  
U.S. REVENTINOISE  
U.S. LA MURETTE  
GF38



NOEL FABRICE JUNIOR  
OMBA KABALO FRANCIS  
PERNOT ALDRIC  
SUAREZ SEBASTIEN  
TOMASI DAVID  
VIOUX AURELIEN  
YNNA JEREMY  
YOUNES HABIL

SAINT MARTIN D'HERES F. C.  
ISLE D'ABEAU F.C.  
U.S. DOLOMOISE  
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY  
AC SEYSSINET  
U.S. CHATTOISE  
U.S. DOLOMOISE  
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

## **FORMATION CFF4 MODULE ASSOCIATIF DU 8 DÉCEMBRE 2022 SASSENAGE**

**Reste 18 places**

**Liste des inscrits :**

CRISTINI Michael  
DE GIGLIO Loris  
GHAFIRI Abdelhak  
OMBA KABALO Francis  
PEREIRA PEIXOTO Lucas  
TEDESCO Laurent  
SCHAPMANN Jean Charles

F.C. DU LIERS  
FC ECHIROLLES  
ISLE D'ABEAU F.C.  
ISLE D'ABEAU F.C.  
A. S. DE DOMARIN  
2 ROCHERS FC  
VALLEE DU GUIERS

### **ATTENTION**

**En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications**

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur :  
<https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

**ATTENTION :**

**Vous trouverez ci-dessous  
2 PV de la Commission Foot en Semaine et Entreprise.  
PV du 8 et du 2 novembre 2022.**

**COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE**

**Mardi 08 novembre 2022 à 19h00**

**Procès-Verbal N° 580**

**Président** : Patrick MONIER  
**Membres** : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

**CORRESPONDANCE**

*Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)*

**25. ASPTT 1 La Poste** : noté (match vs SMH + rectificatif score). Correction apportée.

**26. Vallée de la Gresse 4** : noté (coupe à 8). Toutes les équipes participent au 4 premiers tours (voir PV 572 du mardi 13/09/2022).

**27. ASPTT 1 La Poste** : noté (FM).

**28-29. Poisat** : notés (engagement équipe foot à 8). L'équipe Poisat 2 intègre le championnat D2, poule A et remplace Exempt (non affecté 6).

**30. Villard-Bonnot 2** : noté. Dossier en cours.

**31. ASPTT 2 ST** : noté (engagement foot à 8). L'équipe ASPTT 2 ST intègre le championnat D2, poule A.

**32. Ville de Grenoble, terrains** : noté (vacances de Noël).

**COORDONNEES**

**Correspondants** : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

**Liste des correspondants** : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Semaine-et-Entreprise\_2021-2022). La liste sera prochainement mise à jour (dernière mise à jour du 10/11/2021).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Terrains, ville de Grenoble** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)



## Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

### COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT À 11

Tour Régional (1/32<sup>ème</sup> de finale). Samedi 05/11/2022, 15h00, Gerzat (63360).

AS Médicale Plus (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme) – Air Liquide (Sassenage, Isère) : 1 - 1, 3 tirs au but à 2.

### NOTES AUX CLUBS, FOOT À 8

Foot à 8, D2, poule A : intégration de ASPTT 2 ST et Poisat 2. Réorganisation du calendrier.

Foot à 8, D2, poule B : Saint-Paul-de-Varces devient Saint-Paul-de-Varces 2.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu **samedi 19 novembre 2022** au TSF à Voiron (Tremplin Sport Formation, domaine de la Brunerie, 180 boulevard de Charavines, 38500 Voiron à partir de 07h45. La présence de TOUS LES CLUBS pendant toute la durée de l'assemblée générale est obligatoire sous peine de sanction (RG du DIF). Le club doit être représenté par son président muni de sa licence (article 12.3 des statuts du District), ou par un licencié majeur du club muni de sa licence et du pouvoir signé de son président (lien du pouvoir : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/pouvoir.pdf>).

### COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches à jouer semaine du 14/11 au 17/11/2022.

T02. Eybens 2 (D1) – ASPTT 1 La Poste (D2).

T02. Saint-Martin d'Hères (D1) – Vallée de la Gresse 4 (D2).

T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2) – Fasson (D1).

T02. Champagnier Brié 2 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D2).

T02. Fontaine Les Îles (D2) – CEA Grenoble (D2).

T02. Deux Rochers 4 (D2) – Billeu 2 (D1).

T02. Jarrie-Champ (D1) – Saint-Georges-de-Commiers 2 (D1).

T02. Vallée de la Gresse 3 (D2) – Poisat 1 (D2).

T02. Ver Sau 3 (D2) – Tunisiens SMH 2 (D2).

T02. Rachais 3 (D2) – Métropolitains (D1).

T02. Saint-Paul-de-Varces 2 (D2) – Rachais 2 (D1).

T02. Saint-Martin d'Uriage (D1) – Goncelin (D2).

T01. ASPTT 2 ST (D2) – Poisat 2 (D2). Dirigeants vous contacter.

**Correspondant ASPTT 2 ST** : Franck GENEVAUX, 06 62 59 71 11.

**Correspondant Poisat** : Sébastien OULLION, 06 83 84 43 17.

### CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 21 au 24/11/2022.

J04. Fasson – Eybens 2.

J04. Saint-Martin d'Hères – Billeu 2.

J04. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Saint-Martin d'Uriage.

J04. Rachais 2 – Jarrie-Champ.

J04. Exempt : Métropolitains.

### CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Matches à jouer semaine du 21 au 24/11/2022.

**Poule A** : Calendrier à modifier (passage de la poule de 8 à 10 équipes). La J07 est avancée du 19 au 12/01/2023, ajout de la J08 (19/01/2023) et de la J09 (26/01/2023). Parution des matches dans le prochain PV.

**Poule B, J04.** Champagnier Brié 2 – Saint-Paul-de-Varces 2.

**Poule B, J04.** Vallée de la Gresse 3 – Tunisiens SMH 2.

**Poule B, J04.** Villard-Bonnot 1 – Poisat 1.

**Poule B, J04.** ASPTT 1 La Poste – Goncelin.

# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 580 jeudi 10 novembre 2022

## COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

**Mercredi 02 novembre 2022 à 19h00**

### Procès-Verbal N° 579

Président : Patrick MONIER  
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

#### **COORDONNEES**

**Correspondants** : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

**Liste des correspondants** : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants\_Foot-Semaine-et-Entreprise\_2021-2022). La liste sera prochainement mise à jour (dernière mise à jour du 10/11/2021).

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.ff.fr](mailto:reglements@isere.ff.fr)

**Terrains, ville de Grenoble** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

#### **NOTES AUX CLUBS**

À tous les clubs : l'UNFE rappelle que le foot entreprise fêtera ses 100 années d'existence en 2023 et propose un lien sympathique mettant en valeur 1 équipe iséroise.

**MÉTROPOLITAINS : URGENT**, contacter dans les meilleurs délais Mr Fabien CICERON (trésorier du district, 06 33 54 57 25) pour régularisation de vos frais d'engagements.

#### **COUPE NATIONALE ENTREPRISE, FOOT A 11**

**Tour Régional (1/32<sup>ème</sup> de finale)**. Samedi 05/11/2022, 15h00.

Complexe sportif EDF/GDF Marcel Paul, route de Cebazat, Gerzat (63360).

**AS Médicale Plus (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme) – Air Liquide (Isère).**

#### **COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8**

Le tirage au sort a été effectué par messieurs Christophe CARRETERO, président de la commission Futsal, et Cédric DOLCETTI, membre de la commission Foot en Semaine et Entreprise.

**Matches à jouer semaine du 14/11 au 17/11/2022.**

**T02.** Eybens 2 (D1) – ASPTT 1 La Poste (D2).

**T02.** Saint-Martin d'Hères (D1) – Vallée de la Gresse 4 (D2).

- T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2) – Fasson (D1).
- T02. Champagnier Brié 2 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D2).
- T02. Fontaine Les Îles (D2) – CEA Grenoble (D2).
- T02. Deux Rochers 4 (D2) – Biliou 2 (D1).
- T02. Jarrie-Champ (D1) – Saint-Georges-de-Commiers 2 (D1).
- T02. Vallée de la Gresse 3 (D2) – Poisat (D2).
- T02. Ver Sau 3 (D2) – Tunisiens SMH 2 (D2).
- T02. Rachais 3 (D2) – Métropolitains (D1).
- T02. Saint-Paul-de-Varces (D2) – Rachais 2 (D1).
- T02. Saint-Martin d'Uriage (D1) – Goncelin (D2).



### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1**

Matches à jouer semaine du 07 au 10/11/2022.

- J03. Saint-Martin d'Uriage – Saint-Martin d'Hères.
- J03. Biliou 2 – Fasson.
- J03. Jarrie-Champ – Métropolitains.
- J03. Eybens 2 – Rachais 2.
- J03. Exempt : Saint-Georges-de-Commiers 2.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2**

Matches à jouer semaine du 07 au 10/11/2022.

- Poule A, J03. Rachais 3 – Fontaine Les Îles.
- Poule A, J03. CEA Grenoble – Vallée de la Gresse 4.
- Poule A, J03. Villard-Bonnot 2 – Ver Sau 3.
- Poule A, J03. Exempt : Deux Rochers 4.
- Poule B, J03. Tunisiens 2 – Villard-Bonnot 1.
- Poule B, J03. Poisat – Saint-Paul-de-Varces.
- Poule B, J03. Vallée de la Gresse 3 – ASPTT 1 La Poste.
- Poule B, J03. Goncelin – Champagnier Brié 2.

